



Distribution :  
LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF. 5  
25 juin 2018

Original : ANGLAIS

Quatrième réunion du Comité scientifique, technique et consultatif (STAC) du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes.

Panama City, Panama, du 18 au 20 juillet 2018

**AVANCEMENT ET DEFIS DE L'ETAT DE RATIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF  
À LA POLLUTION DUE À DES SOURCES ET ACTIVITÉS TERRESTRES  
(PROTOCOLE LBS)**

*Pour des raisons d'économie, et dans un souci de protection de l'environnement, les délégués sont invités à amener leurs exemplaires des documents de travail et d'information à la réunion, et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

\*Le présent document a été reproduit sans avoir été préalablement édité.



**État du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS)**

Pays/État/territoire	Date de la signature	Date de ratification	Entrée en vigueur
Antigua-et-Barbuda		13 juillet 2010	13 août 2010
Bahamas		24 juin 2010	13 août 2010
Bélize		4 février 2008	13 août 2010
Colombie	2 octobre 2000		
Costa Rica	6 octobre 1999		26 mai 2016
République dominicaine	3 août 2000	6 septembre 2012	5 octobre 2012
France	6 octobre 1999	4 mai 2007	13 août 2010
Grenade		5 mars 2012	4 avril 2012
Guyane		14 juillet 2010	13 août 2010
Jamaïque		5 novembre 2015	4 décembre 2015
Royaume des Pays-Bas	6 octobre 1999		
Panama		9 juillet 2003	13 août 2010
Sainte-Lucie		30 janvier 2008	13 août 2010
Trinité-et-Tobago		28 mars 2003	13 août 2010
États-Unis d'Amérique	6 octobre 1999	13 février 2009	13 août 2010

## **Avancement et défis de l'état de ratification du Protocole LBS**

La Décision VII(i) se reporte aux efforts du Secrétariat visant à :

*« Encourager d'autres gouvernements de la région des Caraïbes à ratifier la Convention de Carthagène et ses protocoles »*

1. Conformément à la Décision VII (i), citée ci-dessous, de la dix-septième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (IGM17) et 14ème Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (COP14), **du 15 au 17 mars 2017**, le Secrétariat de la Convention de Carthagène a invité, le 9 mars 2018, les Parties non-contractantes à fournir une mise à jour relative à l'état de la ratification du Protocole LBS dans les pays, et tout renseignement supplémentaire concernant un éventuel calendrier de ladite ratification. Le Secrétariat de la Convention de Carthagène a proposé aux Gouvernements son soutien durant le processus. À cette date, une lettre officielle signée a été envoyée en anglais et en espagnol.
2. Le 23 avril 2018, un rappel a été renvoyé, fixant une date butoir au 4 mai 2018. Un deuxième appel a suivi, le 1<sup>er</sup> mai 2018. Par la suite, deux courriels ont été envoyés le 31 mai et le 4 juin 2018, sollicitant une réponse concernant l'état de la ratification.
3. Les réponses des États membres sont répertoriées ci-dessous, ainsi que les questions pour lesquelles l'assistance du Secrétariat est requise :

<b>États membres et territoires</b>	<b>État de la ratification et défis liés à la ratification du Protocole LBS</b>
<b>Royaume des Pays-Bas (Curaçao)</b>	Assistance technique requise visant à finaliser le cadre législatif national en vue de l'application des dispositions du Protocole LBS d'ici 2020. Le calendrier de ratification s'adapte donc à ce processus.  L'aide du Secrétariat est requise afin de mettre en place une équipe technique juridique composée de juristes locaux.
<b>Colombie</b>	Au cours de la dernière année, le processus d'incorporation de cet instrument dans le système juridique national a avancé, et il est prévu que la loi correspondante soit présentée au Congrès de la République en 2018. Cela dépendra des consultations menées avec les organisations et secteurs pertinents sur le plan national.
<b>Honduras</b>	Le gouvernement du Honduras a présenté les instruments de ratification de la Convention de Carthagène et ses protocoles au Dépositaire officiel à Carthagène, en Colombie, le 16 mai 2018.

États membres et territoires	État de la ratification et défis liés à la ratification du Protocole LBS
<b>Haïti</b>	Le Gouvernement haïtien a approuvé de manière symbolique la ratification de la Convention et de ses trois protocoles à l'occasion de la cérémonie de signature qui a eu lieu à Nairobi lors de la 3 <sup>e</sup> Assemblée des Nations Unies pour l'environnement tenue à Nairobi, au Kenya du 4 au 8 décembre 2017.
<sup>1</sup> <b>Barbade</b>	Aucune actualisation écrite n'est parvenue à ce jour.
<sup>2</sup> <b>Saint-Christophe-et-Niévès</b>	Aucune actualisation écrite n'est parvenue à ce jour.

---

## ***ACTION :***

### ***LA 4<sup>E</sup> REUNION DU STAC LBS EST INVITEE A :***

---

- **PRENDRE NOTE DES PROGRES EFFECTUES EN CE QUI CONCERNE LA RATIFICATION DU PROTOCOLE LBS PAR LES PARTIES NON-CONTRACTANTES.**
- **FORMULER DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX FUTURES ACTIONS DE RATIFICATION.**

---

<sup>1</sup> Selon une communication verbale avec le Gouvernement de la Barbade, la ratification a été approuvée par le Cabinet et le processus de présentation officielles des instruments de ratification a été amorcé.

<sup>2</sup> Faisant suite à une mission de haut niveau de la Coordinatrice, un projet de mémorandum a été préparé recommandant la ratification de la Convention et de ses protocoles.